

No 41

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

**Présidence : M. Stéphane Barthassat**

La séance est ouverte à 18h31 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et Mme Anne Hiltbold Conseillère administrative

Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Didier Prod'hom, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Nadège Kindudi, MM. Nicolas Scheidegger et Agostinho Pinto.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019.
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
5. Election du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
6. Délibération administrative **168-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.
7. Délibération administrative **169-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de cinq douzièmes provisionnels couvrant la période du 1er août au 31 décembre 2019.
8. Délibération administrative **170-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2018 de la fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.
9. Délibération administrative **171-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2018 de l'association EMS résidence les Pervenches.
10. Délibération administrative **172-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2018 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Agées.
11. Délibération administrative **174-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2018 de l'association de l'EMS « résidence de Drize »

12. Délibération administrative **175-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2018 de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge.
  13. Délibération administrative **176-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2018 de la Fondation du Vieux-Carouge.
  14. Délibération administrative **177-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la modification du droit de superficie Caroutel SA DDP 3334, à la division des parcelles 2501, 2504 et 2609 de Carouge, cession de parcelles au domaine public cantonal et à Fiedler SA, cession de droits à bâtir à Fiedler SA provenant d'une partie de la parcelle 1315 et constitution et radiation de servitudes – route de Saint-Julien – Rondeau de Carouge.
  15. Délibération administrative **178-2019 P** : Proposition du Conseil administratif de préavis favorable au projet de plan localisé de quartier n° 30044-63, carouge / Praille Acacias Vernets – « Etoile 1 ».
  16. Délibération administrative **179-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'autorisation d'achat par la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées pour quatre places de parking dans le bâtiment situé 5 route de St-Julien, parcelle 3262 de la commune de Carouge.
- Propositions des membres du Conseil municipal**
17. Motions
  18. Postulats
    - 18.1. Postulat **012-2019 P** : Que flottent nos drapeaux
  19. Résolutions
  20. Pétitions
  21. Questions

## **1. PRESTATION DE SERMENT**

Le Conseil municipal a été informé en date du 21 mars 2019 de la démission de M. Jean-Didier Bandollier de sa fonction de Conseiller municipal.

Son groupe souhaite-t-il s'exprimer ? (hommage au sortant)

M. Voignier : bienvenue à Laurent qui connaît les rouages, confiance implication ds Carouge. Merci à Bandollier pour son engagement dans le groupe PLR. Tout le meilleur JD possible dans futur projet, belle retraite. Meilleure santé, etc. A bientôt amitiés.

*Applaudissements.*

Le Président remet son cadeau de départ à M. Bandollier.

*Applaudissements*

Pour son remplacement, le service des votations et élections a désigné, en date du 3 mai 2019, M. Laurent Coppex, ici présent.

Je prie M. Laurent Coppex de se lever. Après la lecture du serment, je demanderai à M. Laurent Coppex de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

***Donner lecture du serment :***

*" Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."*

Prise du serment de M. Laurent Coppex qui dit « Je le jure » ou « Je le promets ».

Le Président répond qu'il prend acte de son serment et il remet à M. Laurent Coppex le bouquet de bienvenue.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2019**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 avril 2019.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2019 est approuvé par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

## **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Communications de M. Walder :**

### Pont ferroviaire sur l'Arve pour le Léman Express (CEVA)

Suite à la demande de la Direction de l'information du territoire (DT) les Villes de Carouge et de Genève se sont concertées pour proposer une dénomination pour le nouveau pont ferroviaire enjambant l'Arve entre les falaises de Champel et la promenade des Orpailleurs.

Souhaitant mettre en valeur les nombreuses artisanes qui hier déjà et aujourd'hui encore font la réputation des deux villes, les Conseils administratifs des deux villes ont fait la proposition conjointe de proposer à la Commission cantonale de nomenclature la dénomination « Pont des Artisanes » pour cet ouvrage.

*Applaudissements*

### Guide énergie solaire et respect du patrimoine

La stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a été largement approuvée par le peuple en mai 2017. Atteindre la société à 2000 watts vise à long terme à diviser par trois la consommation énergétique globale et à développer les énergies renouvelables pour couvrir trois quarts des besoins. L'énergie solaire doit donc être promue partout où sa présence est judicieuse.

### Bacs de fleurs place de Sardaigne

Certains, y compris parmi vous, ont vivement réagi à la pose de gros bacs de fleurs – pas très élégants, je vous le concède – en bordure de la place de Sardaigne. Ces réactions résultent, j'en suis persuadé, du fait que ces bacs ont été pris pour de simples pots de fleurs. Toutefois, si ces personnes avaient pris la peine de poser la question, elles auraient appris que, comme c'est souvent le cas, les apparences sont trompeuses.

Car derrière ces bacs de fleurs se cache en fait un impressionnant dispositif antiterroriste, un peu comme dans les *James Bond*. Oui, ces bacs ont bien été choisis et placés là pour protéger les manifestations de la place de Sardaigne. Ils remplacent avantageusement les blocs béton qui étaient initialement prévus. Ils sont posés ici durant la période estivale qui regroupe de très fréquentes manifestations, sachant qu'il serait difficile et surtout extrêmement coûteux de faire plusieurs déménagements hebdomadaires pour rapatrier au SVEM ces bacs ou les blocs béton à chaque événement.

Il faut être conscient que la sécurité de nos manifestations a un coût financier, matériel mais aussi esthétique, et vous nous en voyez désolés.

#### Journée du numérique

Je vous rappelle que, dans le cadre de l'Union des villes genevoises, une Journée du numérique est organisée demain, vendredi 24 mai, au jardin botanique.

Durant la matinée, nous aurons la chance de partager les expériences de Bordeaux et Bruxelles, qui ont une longueur d'avance sur nous en matière de smart city, ainsi que du canton de Genève et de deux de ses départements. Ce sera également l'occasion d'échanger avec le canton et entre les villes sur la place de la smart city dans notre canton, mais aussi sur les enjeux sociétaux que ces développements impliquent, tels que la fracture numérique, la protection des données ou encore l'accès aux données.

N'hésitez pas à participer à tout ou partie de la journée.

#### **Communications de Mme Hiltbold :**

##### Rapport TSHM 2018

J'ai le plaisir de vous informer que vous pouvez trouver sur CMnet le rapport d'activité 2018 élaboré par l'équipe des TSHM de Carouge.

Je vous invite à le lire car il décrit bien l'ensemble des projets menés par cette équipe et offre un regard intéressant sur notre commune.

#### **Communications de Mme Lammar :**

##### Centrale solaire école des Promenades

Je rebondis sur une communication de M. Walder, non pas celle sur les pots de fleurs antiterroristes, mais sur celle concernant l'énergie solaire, pour vous informer que, suite à la délibération que vous avez votée, les travaux de pose de la centrale solaire photovoltaïque en toiture de l'école des Promenades sont terminés.

Le raccordement effectif pour la production d'électricité reste conditionné à la certification de l'installation par un organe fédéral et au raccordement sur le réseau SIG. Ce processus devrait aboutir dans les trois semaines à venir.

Pour mémoire, l'évaluation de la production d'électricité devrait couvrir entre 40 à 50% de la consommation de l'école, tout en restituant du courant sur le réseau SIG, principalement durant les vacances d'été.

##### Chantier théâtre

J'ai le plaisir de vous informer qu'en collaboration avec le Théâtre de Carouge, nous organisons une journée portes ouvertes du chantier du théâtre le 16 juin prochain. Vous pourrez y découvrir les espaces qui se dessinent, les volumes qui se concrétisent (le foyer, les salles, l'atelier, les loges) et quelques surprises qui vous attendent.

Pour l'occasion, à 11h et à 15h, vous pourrez assister librement à un concert vertigineux joué sur un piano à queue qui volera dans les airs grâce à la grue du chantier. Plus d'informations vous seront bien entendu communiquées sur CMnet.

### Exposition du musée de Carouge

Je vous invite à venir nombreux à la prochaine exposition du musée de Carouge, pour laquelle vous avez trouvé des *flyers* sur vos tables. Suite à la délibération que vous avez votée, le musée est en travaux cette année. C'est donc hors les murs que se dérouleront les deux expositions de 2019.

La première aura lieu aux Halles de la Fonderie. C'est le célèbre personnage de bande dessinée *Titeuf* qui sera à l'honneur. Cette exposition internationale, qui a été conçue par le Festival international de la bande dessinées d'Angoulême, en collaboration avec les Editions Glénat, a déjà été présentée dans plusieurs villes d'Europe. Nous avons la chance de pouvoir l'accueillir cette année.

Ce n'est pas un hasard si cette exposition vient à Carouge car Carouge est, vous le savez certainement, la ville de Titeuf. En effet, c'est depuis son atelier situé à la rue du Collège qu'au début des années 1990, le dessinateur Zep a créé son célèbre personnage à la mèche, en regardant jouer les enfants dans le préau de l'école Jacques-Dalphin. D'ailleurs, si vous regardez de plus près les albums de Titeuf, vous pourrez constater que l'école qui est dessinée comme étant celle de Titeuf est en réalité l'école Jacques-Dalphin. Il était donc logique de rendre hommage, par cette exposition, à ce personnage « carougeois » et à son créateur et de positionner la ville de Carouge comme la ville de Titeuf.

Comme il n'a pas été possible, pour des raisons de logistique, de présenter cette exposition dans le préau de l'école, comme initialement prévu, nous avons décidé que le préau de Jacques-Dalphin ne resterait pas pour autant vide. Grâce au crédit cadre d'art contemporain (nous avons eu l'occasion de vous le présenter lors des séances de commission), nous pourrions faire retourner Titeuf dans son école, mais ce sera un Titeuf en bronze. En effet, une statue de ce personnage, la première du reste, sera inaugurée le même jour que le vernissage de l'exposition, soit le 6 juin, et restera dans le préau de manière pérenne.

Vous avez reçu les invitations sur CMnet, où vous trouverez également toutes les informations complémentaires.

### Numéros de parcelles dans la délibération 167-2019

Suite à l'intervention de Mme Uldry concernant les numéros de parcelles dans la délibération 167-2019, nous avons procédé à des vérifications auprès de l'étude de notaires chargée de ces mutations. Nous pouvons ce soir vous rassurer : tout est bien en ordre et conforme.

## **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Remplacement de la représentante du PDC dans la commission extra-parlementaire de l'APED**

Le PDC souhaite remplacer Mme Suzanne Barthassat par M. Jérémy Bouvier (habitant de Carouge) à la commission de l'Aide aux pays en développement.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Dès lors, ce remplacement est validé.

### **Tournoi des élu-e-s (football, pétanque)**

Pour rappel, le tournoi se déroulera le samedi 15 juin 2019 dès 13h00 au stade municipal de Vernier (avenue Louis-Pictet 17).

L'invitation figure sur CMnet. Le Président coordonnera les équipes.

## **5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président rappelle que les élections ont lieu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents au premier tour, et à la majorité simple au second tour, s'il y a lieu.

Le vote désormais électronique équivaut à une élection manuelle.

### a) Election à la présidence du Conseil municipal

M. Gerster annonce que le groupe PLR présente un candidat si sage qu'il a trente ans de mariage. De ce mariage sont issus deux magnifiques fils de 26 et 28 ans, et c'est l'occasion pour le groupe PLR de féliciter l'épouse de ce candidat et de la remercier de lui permettre de bénéficier de la présence de celui-ci à toutes les séances et réunions... En fait, cette présentation ne vaut rien et M. Gerster va s'arrêter. Lui qui n'a jamais, de sa vie, donné lecture d'un texte ne va pas commencer ce soir. Certains diront qu'il veut saboter la présentation parce que le candidat présenté par le groupe PLR a obtenu une voix de plus que lui-même. Mais ce n'est pas le cas. M. Gerster va se mettre en danger ce soir – et ce sera aussi un test puisque certains le courtisent pour qu'il participe à « La Revue ». Il demande aux membres de son groupe de lui donner chacun un mot.

M. Antonioli mentionne le mot « semaine », M. Fraomene « ave » et M. Morex « 2011 ».

M. Gerster demande à l'assemblée quelques secondes pour se concentrer... En début de semaine, le monde a découvert qui montait sur le Trône de fer. *Le Trône de fer* a commencé en 2011, la même année où le candidat que M. Gerster va présenter ce soir pour le Trône de Carouge a rejoint la table du Conseil municipal. Ce candidat pourrait leur dire « Ave moi », comme le dit un autre Alain dans un film très populaire et très drôle. Cet Alain-là a d'ailleurs reçu dimanche dernier la Palme d'honneur pour toute sa carrière. M. Gerster ne pense pas que l'Alain présenté par le groupe PLR fera l'objet d'une pétition des mouvements féministes. Le présenter à la présidence est une reconnaissance et revient à lui décerner une sorte de Palme pour toutes ses années passées au sein du Conseil municipal. Si l'assemblée ne l'avait pas encore compris, le groupe PLR présente M. Alain Voignier à la présidence. M. Gerster avoue qu'il n'est pas en train de *spoiler* quoi que ce soit, puisque tout le monde savait plus ou moins que M. Voignier serait présenté à la présidence. Il n'a pas non plus *spoilé* la fin de *Game of Thrones*. Il n'a aucun doute sur le résultat du vote, d'autant plus qu'avec le nouveau système, chacun sait comment votent les autres.

### *Applaudissements*

Le Président remarque qu'en effet, M. Gerster est prêt pour « La Revue ». Puis il passe la parole à M. Calame.

M. Calame commence par lever l'éventuel suspens : les Verts soutiendront la candidature de M. Voignier. Toutefois, ils souhaitent exprimer un vœu à cette occasion. Ils formulent le vœu que le nouveau président considère l'opportunité d'organiser son voyage par voie terrestre plutôt qu'en avion, ceci afin qu'ils puissent à nouveau se joindre en 2020 à cette tradition conviviale.

Le Président relève que, si le nouveau président ne les croise pas lors de son voyage, il les croisera à l'aéroport lors de ses vacances. Puis il procède à l'élection.

**M. Alain Voignier est élu à la présidence du Conseil municipal par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

*Applaudissements*

Le Président remet un bouquet de fleurs à M. Voignier.

b) Election à la vice-présidence du Conseil municipal

Mme Molinari est heureuse ce soir de présenter la candidature de M. Didier Prod'hom, dont elle dira quelques mots même si la plupart des conseillers municipaux le connaissent déjà très bien puisqu'il siège depuis onze ans au Conseil municipal. M. Prod'hom est tombé dans le chaudron politique il y a très longtemps, parce que sa famille était déjà centrée sur ces questions. A l'époque, il était encore vaudois et, à 18 ans, il était élu au conseil municipal de sa commune d'alors. Quand Mme Molinari lui a demandé depuis combien de temps il était carougeois, il lui a répondu que cela faisait un bon moment. Un bon moment, c'est un peu vague. En fait, il est dans la commune depuis 1996. Depuis lors, l'eau a coulé sous les ponts. M. Prod'hom a quatre enfants. Il est architecte de formation. Mme Molinari souhaite s'attarder sur cet aspect car elle pense que la formation qu'il a choisie le représente assez bien. M. Prod'hom, de par son caractère, est avant tout une personne qui aime construire, qui aime être dans l'échange et le dialogue et construire des ponts au-delà des clivages qui pourraient exister entre gauche et droite, et parfois entre Verts et Verts. Cet engagement constant à bâtir, il le fait en apportant des solutions concrètes. Il l'a démontré déjà plusieurs fois, aussi bien au sein de ce Conseil qu'en tant que coprésident de la section carougeoise des Verts ou encore au niveau cantonal où il siège dans plusieurs commissions liées à l'urbanisme. Depuis qu'il est dans la commune, il est devenu un bon amateur du vin genevois – et un peu du vin italien, il faut le dire. Pour toutes ces raisons et pour sa grande sagesse, c'est donc M. Prod'hom que Mme Molinari invite le Conseil municipal à élire à la vice-présidence.

*Applaudissements*

Le Président procède à l'élection.

**M. Didier Prod'hom est élu à la vice-présidence du Conseil municipal par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

*Applaudissements*

c) Election du/de la secrétaire du Conseil municipal

M. Meyer annonce que le groupe socialiste présente Mme Loulou Morisod comme secrétaire, et évidemment comme cheffe du groupe PS. Mme Morisod a fait un apprentissage commercial. Après avoir travaillé dans le secteur privé, dans deux compagnies pétrolières, elle a décidé de travailler pour le bien public et a choisi la ville de Carouge, où elle a travaillé pendant vingt-trois ans. Elle aime voyager, faire la fête et faire de la moto. Ce n'est pas pour cela que le groupe socialiste l'a choisie, mais pour les raisons suivantes. Premièrement, elle connaît l'administration de l'intérieur, ce qui la met en mesure de bien défendre les intérêts des travailleurs de l'administration carougeoise et d'ailleurs. Deuxièmement, en tant que bonne Carougeoise, elle a un réseau très étendu d'amis à travers les partis et groupements d'intérêts. Cela représente un atout non négligeable pour être une conseillère municipale efficace. Cependant, il existe un petit bémol. En effet, elle a une amitié avec une personne très préminente du PLR. Par conséquent, le groupe socialiste a mené une enquête pour être absolument certain que cette amitié n'aurait pas d'incidence sur les positions de Mme Morisod. Après cette enquête, il est convaincu que ce ne sera pas le cas.

*Applaudissements*

Le Président mentionne que c'est certainement par hasard que les socialistes présentent une femme comme secrétaire. Puis il procède à l'élection.

**Mme Louise Morisod est élue secrétaire du Conseil municipal par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

*Applaudissements*

d) Election du quatrième membre du Bureau (avec fonction de vice-secrétaire)

Mme Besse annonce que le groupe MCG propose Mme Sonderegger.

Le Président procède à l'élection.

**Mme Gabriela Sonderegger est élue vice-secrétaire du Conseil municipal par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

*Applaudissements*

e) Election du cinquième membre du Bureau

M. Barbuzzi ne pense pas qu'il soit nécessaire de présenter le candidat PDC, issu d'une famille très connue à Carouge. Il ne fera donc pas de diatribe pour présenter ce candidat, que chacun connaît : M. Julien Barro sera le représentant PDC au sein du bureau.

*Applaudissements*

Le Président procède à l'élection.

**M. Julien Barro est élu comme cinquième membre du bureau par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

*Applaudissements***PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 168-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTÉGRALITÉ**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2019 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 7 mai 2019 et le rapport a été établi par M. Bocquet.

Le Président demande si M. Bocquet a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Bocquet répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention.**



Le Président ouvre la discussion.

Mme Barthassat donne lecture de la déclaration du groupe PDC sur le compte rendu 2018.

*C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du compte rendu 2018. Un résultat financier qui aboutit sur un excédent dérisoire. Vraiment dérisoire ? Finalement pas tant que cela !!! Rappelez-vous...le conseiller administratif en charge des Finances nous promettait un déficit important. Il voulait donc, pour compenser ce manque, augmenter les impôts. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'il jouait sur la corde sensible des déficits pour essayer d'augmenter les impôts. Aujourd'hui, force est de constater que l'histoire s'est répétée à nouveau et qu'il n'était pas nécessaire de faire passer la population à la caisse. Mais attention, à force d'avoir tort, le Conseil administratif pourrait bien un jour avoir raison ! C'est pour cela et au vu des projets importants que devra réaliser la commune, que nous pensons raisonnable d'augmenter les impôts de 1 centime additionnel pour le budget 2019 bis.*

*Mais revenons aux résultats 2018.*

*Comme l'avait annoncé le PDC, les revenus ont augmenté. Pour les incrédules, une relecture des PV du Conseil municipal les rassurera sur le bien-fondé de ce propos. Hélas, mille fois hélas...cette augmentation de revenus ne couvre plus une certaine folie des grandeurs d'une partie de nos conseillers administratifs. Les charges n'ont fait que d'augmenter entre 2002 et 2016. Et oui, une certaine majorité a fait la cigale. Mais depuis que les forces se sont recentrées, les charges ont été maintenues à des niveaux acceptables. Les négociations interpartis ont probablement permis de maîtriser le budget. Nous devons aussi admettre qu'un travail d'économie ou plutôt un frein aux augmentations des charges a été fait. Même si le PDC le demandait depuis 10 ans... Mieux vaut tard que jamais.*

*Un élément particulièrement important apparaît dans ces comptes. Une provision de 15 millions de francs a été comptabilisée en faveur de la caisse de pension de la ville de Carouge. Il faut rappeler qu'une provision ne veut pas dire une dépense. On peut dire que cette écriture comptable est un coup de génie ou pour le moins un coup de maître. En effet, comprendre une opportunité comptable et ensuite la mettre en place sans que cela touche le fonctionnement, c'est absolument parfait. Cela pourra tout simplement mettre la caisse de pension dans le bon sens et permettra de faire les réformes nécessaires sans mettre nos fonctionnaires dans des situations compliquées. Bref, cela se nomme un contrat gagnant-gagnant. Un grand merci à Anne Hiltbold car c'est exactement cela que l'on attend d'une conseillère administrative.*

*Pour le futur, même si les revenus sont meilleurs et même s'il y a une augmentation de 1 centime additionnel, nous devons rester vigilants sur les niveaux des charges. Le risque sera multiple et il touchera l'ensemble des acteurs de la commune si nous ne sommes rigoureux dans la gestion des deniers publics.*

*Sinon :*

- *Il ne sera plus possible d'investir dans des projets immobiliers et ainsi maintenir des loyers accessibles à tous.*
- *Il ne sera plus possible de maintenir la même couverture sociale que nos citoyens méritent.*
- *Il deviendra impossible d'aider les associations culturelles et sportives comme il se doit.*

*Nous devons également mettre en place des actions en faveur de la promotion économique, car nous ne pouvons pas développer nos prestations sans un apport important de nos entreprises !*

*Pour finir nous tenons à remercier tous les chefs de services pour leur implication dans la préparation et la gestion de leur service. Plus spécifiquement le service financier de la*

*commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant les commissions des finances.*

*Le PDC approuvera ces comptes qui ont été rendus avec précision et diligence.*

*Merci*

M. Morex donne lecture de la déclaration du groupe PLR sur le compte rendu 2018.

*Comme souvent depuis plusieurs années, le Conseil administratif, s'appuyant sur les prévisions cantonales en matière de rentrées fiscales, que ce soient pour les personnes morales ou physiques, nous annonce un budget négatif, généralement dénué de tout fondement lorsque les comptes nous sont présentés, ces résultats positifs étant obtenus par des rentrées fiscales extraordinaires ou d'autres manœuvres comptables. Tout ceci confortant le PLR dans sa détermination à refuser toute augmentation d'impôts.*

*Ceci n'empêche pas le PLR de constater, avec satisfaction, que les divers services de l'Administration ont, depuis quelques années déjà, trouvé des économies et ont été, selon les services, plus efficaces.*

*Mais soyons très clairs : le passé pas si lointain, qui permettait à notre Commune d'avoir plus de places de travail que d'habitants, donc d'un rapport financier plus qu'intéressant, est désormais révolu. Par conséquent, les années à venir, en fonction de nouvelles données, nous confronteront, essentiellement en fonction du projet Praille-Acacias-Vernets (dit le PAV), à prendre des mesures d'investissements, souvent imposées par le Canton – pensez simplement à la nécessité de construire des infrastructures répondant aux besoins de ces futurs nouveaux citoyens, comme écoles, places de crèches, etc. Le PLR est prêt à accepter une modeste augmentation d'un centime additionnel.*

*Nous précisons que cela ne nous absout pas, même si pour toutes les raisons évoquées, les années futures seront difficiles, à rester vigilants, par exemple en continuant à contenir les dépenses inutiles ou faisant preuve de doublons, à bien réfléchir avant d'accepter certains investissements souvent superflus, comme le projet de nouvelle piscine à la Fontenette qui devrait être revu dans des proportions répondant aux besoins de chaque utilisateur, ou encore à refuser d'accepter le développement de nouvelles prestations, pas toujours exigées par la population, mais faisant trop souvent l'objet d'idées et d'envies purement électoralistes.*

*D'un côté positif, nous constatons que les divers services gèrent leurs lignes budgétaires au plus près et non plus en prévoyant des maxima dans le seul but d'obtenir chaque année le même montant, ce dont nous nous félicitons.*

*Il est donc temps que notre Commune, sa situation financière se dégradant, fasse preuve d'un peu plus de modestie et se contente de ce qui est vraiment nécessaire, sans répondre aux sirènes alarmistes de quelques élus se faisant toujours plus dépensiers.*

*Toujours en matière d'économies, puisque c'est de cela dont il s'agit, il serait grand temps, depuis des lustres que nous le demandons, que soient revues les règles régissant la caisse de pension de notre personnel communal, afin de l'assainir sans, encore une fois, faire appel au seul portemonnaie du contribuable, ceci dans l'intérêt également des employés.*

*Nous avons pris note de la provision d'un montant maximal de quinze millions prévue par le Conseil administratif pour la réforme structurelle qui est en cours, mais nous souhaitons être associés et tenus informés des négociations. Nous serons attentifs aux efforts partagés qui seront consentis.*

*Si nous comprenons qu'un montant conséquent soit versé afin de prendre en charge des mesures transitoires dans un changement de plan, cela ne pourra être justifié que dans le cadre d'une réforme qui soit stable dans la durée.*

*Pour conclure, le PLR acceptera le compte rendu 2018, mais restera vigilant sur le bon usage des deniers publics pour les années futures.*

*Le PLR remercie le chef du service financier, ses collaborateurs ainsi que tous les chefs de service, pour leurs explications détaillées contenues dans le document ou transmises en séances.*

M. Baertschi donne lecture de la déclaration du parti socialiste sur le compte rendu 2018.

*C'est avec un certain soulagement que notre groupe a pris connaissance du résultat des comptes de l'exercice 2018 qui se solde par un excédent de CHF 33'563.- sur un montant total de revenus de CHF 102'028'510.-. En effet, rencontrant une situation prévisionnelle difficile depuis l'établissement des derniers budgets, ce résultat doit être considéré comme positif.*

*Relevons également que la production de ces chiffres a été rendue possible dans le cadre du passage à un nouveau modèle comptable (MCH2), lequel a impliqué divers changements, et a généré une réévaluation du Patrimoine financier communal.*

*Par différents jeux comptables, notamment une réévaluation d'actifs et une augmentation de l'impôt sur la fortune opérée au niveau cantonal – entre autres sur les biens immobiliers privés - et suite à des rattrapages, il a été possible de dégager un montant de cinq millions de francs qui ont conduit à ce rééquilibrage.*

*Mais cette situation de délicat équilibre ne doit pas être aujourd'hui « l'arbre qui cache la forêt ». Actuellement la grande majorité des collectivités publiques à la fois aux échelons communal et cantonal affrontent une baisse des ressources fiscales, qui va s'accroître avec le vote intervenu le 19 mai dernier sur la Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA), et tout à la fois une hausse des besoins en matière de prestations publiques.*

*Cela concerne aussi bien des demandes de nouvelles places de crèches, des demandes en matière de recyclage des déchets, de nouvelles infrastructures en matière de mobilité, la nécessité de répondre aux besoins d'une partie de la population de plus en plus démunie, sans parler d'autres attentes dans les domaines sportifs et culturels notamment.*

*A ce propos, concernant plus précisément le cas de Carouge, nous relevons déjà l'an passé dans une précédente déclaration les observations suivantes :*

*La pression sur les ressources fiscales va rester forte : la population continuera à croître à un rythme élevé. Donc, la Ville de Carouge devra fournir plus de services et faire davantage d'investissements à travers des infrastructures, des écoles, des crèches, et d'autres aménagements de quartiers. On attend du reste à cet égard un soutien financier du canton, non seulement à travers des taxes d'équipement, mais également par des Fonds intercommunaux.*

*Pour en revenir aux résultats des comptes 2018, nous soulignerons les points suivants :*

- 1) Maîtrise des charges : depuis 2012, il y a une constante recherche d'efficience. Malgré une augmentation de la population de l'ordre de 2% par an, les charges restent contenues. Ainsi, pour l'exercice 2018, les économies réalisées se montent à 1,5% du budget.*

- 2) *Un montant des charges par habitant en régression : malgré une forte demande de hausses de prestations dans certains domaines, ces charges ont régressé, passant de CHF 4932.- en 2014 à CHF 4478.- en 2018. Depuis lors, nous ne sommes plus, et de loin, en tête des communes qui dépensent le plus par habitant.*
- 3) *Une rationalisation bientôt proche de ses limites : alors que nous traversons une époque qui se singularise par une complexité grandissante en matière de tâches administratives, des signes préoccupants semblent se dessiner dans notre Administration en matière de ressources humaines, avec des surcharges et des burnouts en hausse. Dans plusieurs secteurs-clefs, il va falloir malgré tout répondre aux demandes émanant des besoins de la population.*
- 4) *Une politique de promotion économique en panne : dans nos précédentes déclarations, nous relevions déjà la nécessité de mieux prendre en compte l'évolution de notre tissu économique. Si les Finances carougeoises ont été pendant longtemps privilégiées, ceci est dû notamment à l'existence sur notre territoire de nombreuses places de travail. Pour répondre à la période de profondes mutations que notre société traverse actuellement, aussi bien dans le domaine de l'emploi que du commerce local, nous devons prendre de toute urgence des initiatives afin de dynamiser notre tissu économique.*
- 5) *Recapitalisation des Caisses de pension: nous avons pris note du souci exprimé par le Conseil administratif d'être en mesure de pouvoir provisionner au cours des prochains exercices une recapitalisation des caisses de pension (non seulement de la Caisse de pension de la Ville de Carouge, mais aussi de la CPEG puisque la commune émarge à cette dernière pour certains employés). Nous avons aussi relevé le fait qu'une réforme de la Caisse de pension communale était envisagée.*
- 6) *Relèvement du taux du centime additionnel : si une telle mesure procède de l'établissement des budgets, et non pas de l'approbation des comptes rendus, un constat s'impose du fait que la part d'amortissements en autofinancement va être de plus en plus réduite d'une part et qu'une diminution annoncée importante des recettes semble se profiler. Nous devons donc être incités à la prudence. On ne pourra pas continuer à engager de nouvelles dépenses en faisant reposer tout ou partie de leur financement sur l'augmentation d'une dette qui a repris l'ascenseur. Dès lors, tout observateur averti ne peut que constater qu'un relèvement du taux du centime additionnel va devoir s'imposer à l'évidence à court terme, à défaut de quoi il faudra tailler brutalement dans les prestations.*

*Pour terminer, nous tenons ici à remercier le personnel communal ainsi que le Conseil administratif pour le travail effectué. Nous sommes conscients du fait que, au vu des changements intervenus dans l'introduction du nouveau modèle comptable, la tâche s'est révélée plus ardue que d'habitude. Les réflexions et constats apportés en complément des tableaux comptables nous ont permis de mieux comprendre à la fois la situation de nos finances et l'évolution prévisible. En conclusion, notre groupe votera la délibération no 168-2019.*

M. Prod'hom donne lecture de la déclaration des Verts carougeois sur le compte rendu 2018.

*Le groupe des Verts a pris connaissance des comptes 2018 préparés par le Conseil administratif et l'administration municipale. Ces comptes sont les premiers établis selon le nouveau plan comptable, le modèle comptable harmonisé MCH2 entré en vigueur pour l'exercice comptable commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Même si nos habitudes et repères ont été un peu bousculés, nous ne pouvons que nous réjouir que l'administration ait su mettre en application ce modèle qui offre l'avantage d'une plus grande lisibilité.*

### Les recettes

Les comptes 2018 font apparaître une légère augmentation des recettes, CHF 102.029 mios, contre CHF 98.701 mios en 2017. On l'observe aussi bien sur les personnes physiques que morales.

Cette variation est également due à la réévaluation du patrimoine financier, aux bons résultats de la BCGE et aux correctifs du canton pour les années précédentes.

### Revalorisation du parc immobilier

La ville de Carouge, avec le passage au nouveau plan comptable MCH2, a réalisé la revalorisation de son parc immobilier, ce qui a permis de dégager un excédent d'environ 30 mios. Un montant de 15 mios a pu être alloué à la caisse de pension pour assurer le taux de couverture exigé, ce que les Verts saluent.

La caisse de pension de notre commune devra toutefois, comme les autres caisses du canton, être réformée, afin d'assurer un taux de couverture optimal à ses assurés.

### Les charges

Concernant les charges, elles ont pu être maîtrisées et sont restées globalement stables, malgré un accroissement de la population, en maintenant des prestations de qualité. Le groupe des Verts souligne que nous devons rester attentifs, car le nombre de personnes se trouvant dans une situation d'avoir besoin du soutien de la commune devient inquiétant, et notre devoir est d'offrir à ces Carougeoises et Carougeois des solutions efficaces et adaptées.

### Modification du contexte carougeois

Une importante modification du contexte sociodémographique du territoire de la ville de Carouge est en cours avec des conséquences directes sur le tissu économique. Cette transition est connue depuis longtemps et les Verts se sont fait forts de le rappeler chaque année.

Plusieurs facteurs clés de cette transformation à venir ont déjà été relevés en 2017, mais nous sommes obligés de les rappeler :

- Un changement du tissu carougeois est en cours, avec une mutation de notre territoire, notamment sur le secteur de Praille Acacias Vernet (PAV). Nombre d'entreprises du secteur secondaire sont amenées à quitter Carouge pour trouver un lieu plus adapté à leur secteur d'activité. Par ailleurs, les projets futurs incluant plus de tertiaire sont eux en cours d'élaboration et ne verront le jour que progressivement, secteur par secteur, comme c'est le cas pour l'Etoile et Grosselin.
- Les infrastructures sont à financer et à réaliser avant que les premiers habitants soient accueillis et que les rentrées fiscales puissent à nouveau équilibrer les dépenses. Ce fut déjà le cas dans les années 60 pour la réalisation du périmètre des Tours. A cette époque, la création de nouveaux logements avait provoqué un déséquilibre des finances communales.
- Une modification des structures juridiques de certaines entreprises domiciliées sur notre territoire, qui optimisent au maximum leur possibilité de réduire leur charge fiscale.

- *Et comme mentionné plus haut, une population carougeoise de plus en plus touchée par la précarisation, tant la pression sur les prestations communales et sur le personnel qui les délivre.*
- *Et pour finir, un transfert de charges de plus en plus important du canton sur les communes.*

*Nous devons également tenir compte des résultats des votations du 19 mai 2019, avec la réforme de la fiscalité des entreprises, RFFA, qui aura un impact majeur, à la baisse, des revenus de notre commune.*

#### *Une modification de notre taux d'imposition communale*

*Avec plusieurs exercices où la ville de Carouge est dans le déficit ou peine à trouver un équilibre, plusieurs concessions ont dû être faites, ceci au détriment du personnel de la commune, qui peine à assumer les nouvelles tâches que le développement de la commune exige. C'est très inquiétant, et le groupe des Verts souhaite que ce point critique puisse être abordé par l'ensemble des partis lors de l'élaboration du budget 2020, avec une bienveillance vis-à-vis de notre administration.*

*Le budget 2019 est actuellement encore en cours de discussion. Si le Conseil municipal, en charge de le voter, devait décider de coupes que les Verts considèrent comme douloureuses, il freinerait de manière irraisonnée et déraisonnable le développement équilibré de notre commune.*

*Le taux d'imposition communal doit ainsi être adapté pour répondre aux besoins de la population, permettre les investissements nécessaires au développement de la ville de Carouge et garantir la richesse culturelle, associative, sportive, qui contribue pleinement à la qualité de vie, ainsi que pour soutenir les petits commerces de proximité.*

*Le plan quadriennal qui nous sert de cadre budgétaire nous a permis de nous doter d'un outil de gestion clair et efficace. Cet outil, souhaité par tous, doit être mis à profit.*

*Un signal fort, courageux et responsable doit être exprimé par notre Conseil, il en va de la bonne gestion de la ville de Carouge, car il est illusoire de faire croire qu'un développement peut se faire sans un effort financier.*

#### *En conclusion*

*Au regard des résultats qui nous ont été présentés, notre déclaration a évidemment un caractère très politique. Elle est une invitation à l'ensemble des partis d'engager un dialogue serein et constructif afin d'élaborer ensemble les bonnes solutions que nous devons aborder avec sagesse pour cette transition.*

*Le groupe des Verts, votera les comptes 2018 en saluant la gestion rigoureuse et pleine de bon sens de l'administration communale.*

*Avant de terminer, nous tenons à remercier l'ensemble de l'administration communale et plus particulièrement Monsieur Di Stefano et le service financier pour le travail précis et de qualité. Nous remercions également les différents chefs de service de la Ville de Carouge ainsi que l'ensemble du Conseil administratif pour la présentation de ces comptes 2018.*

*Mme Sonderegger donne lecture de la déclaration du groupe MCG sur le compte rendu 2017.*

*Le groupe MCG s'est toujours opposé à une hausse du centime additionnel, ceci malgré des estimations défaitistes et catastrophistes.*

*Nous constatons que nous avons eu raison de ne pas nous alarmer sur les estimations prévisionnelles puisqu'un boni de CHF 33'000.- est finalement annoncé.*

*Il appartiendra au Conseil administratif de prendre les mesures adéquates et de rester vigilant concernant les dépenses à venir.*

*Le groupe MCG votera cette délibération, tout en demandant à l'Administration de veiller aux dépenses futures.*

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 169-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DE CINQ DOUZIÈMES PROVISIONNELS COUVRANT LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AOUT AU 31 DÉCEMBRE 2019**

M. Walder explique que, malgré les annonces positives de plusieurs groupes quant à l'adoption prochaine d'un budget 2019, il a paru plus sûr au Conseil administratif de présenter aujourd'hui une délibération pour faire voter au Conseil municipal les cinq douzièmes provisionnels restant de l'année, soit du mois d'août jusqu'à la fin décembre, afin que l'administration puisse fonctionner et que l'avenir de celle-ci ne soit pas lié uniquement à ce qu'il adviendra, le cas échéant, de la délibération sur le budget. La présente délibération vise à permettre au Conseil administratif d'emprunter et de payer les factures de la commune les cinq derniers mois de l'année, sur les mêmes bases que la délibération qui avait été présentée au Conseil municipal pour les sept premiers mois de l'année. Et si un budget devait finalement être adopté, il viendra remplacer avantageusement cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 170-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE**

M. Walder indique qu'il s'agit, pour cette délibération comme pour les suivantes, de valider les comptes des différentes fondations communales pour qu'ils puissent être transmis au canton. Il n'a pas grand-chose d'autre à dire, si ce n'est que la Fondation Bruckner, dont les comptes d'exploitation sont équilibrés, a, une fois de plus, très bien géré ses comptes.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 171-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE L'ASSOCIATION EMS RESIDENCE LES PERVENCHES**

M. Walder explique que l'exercice 2018 de cette association se solde par un déficit de CHF 233'000.- qui n'a rien à voir avec l'excellente gestion de cet établissement présidé par M. Morex. Le secteur des EMS vit des difficultés liées à un défaut souvent chronique de financement et de subventionnement de l'Etat et des caisses maladies qui rechignent à payer l'ensemble des frais. Au vu des bénéfices des exercices précédents, il n'y a cependant pas péril en la demeure pour l'EMS Les Pervenches.

**La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.**

**10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DELIBERATION ADMINISTRATIVE 172-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION CAROUGEOISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES**

M. Walder relève que le résultat de l'exercice de la fondation se monte à CHF 289'000.- et que les comptes sont, comme d'habitude, très bien présentés.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention, soit à l'unanimité.**

**11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 174-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE L'ASSOCIATION DE L'EMS « RESIDENCE DE DRIZE »**

M. Walder explique que le résultat négatif de CHF 104'000.- est lié aux mêmes problématiques que pour l'EMS « Les Pervenches ». À noter que les comptes de la fondation seront présentés lors d'un prochain Conseil municipal. De nombreuses fondations ont obtenu des dérogations en raison du passage à MCH2. Les dérogations de l'Etat courant jusqu'à fin septembre, les comptes de cette fondation pourront exceptionnellement être soumis au Conseil municipal jusqu'à fin septembre – leur présentation ne respectait pas entièrement les



consignes MCH2. Ce soir, le Conseil municipal votera donc uniquement les comptes de l'association.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**12. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 175-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION IMMOBILIERE DE LA VILLE DE CAROUGE**

M. Walder note qu'ici aussi, les comptes sont présentés d'une façon exemplaire. Le résultat de l'exercice se monte à près de CHF 3,5 millions – à faire pâlir le résultat de la commune, qui ne peut que s'en réjouir. Il montre la vitalité de cette fondation ô combien importante pour la ville de Carouge.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.**

**13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 176-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE**

M. Walder relève que les comptes de la fondation sont très bien présentés. Il attire malgré tout l'attention du Conseil municipal sur le résultat de l'exercice, qui passe de CHF 588'000.- en 2017 à CHF 552'000.- en 2018, ce qui est préoccupant... Plaisanterie à part, il souligne que la fondation a les moyens de mener de vraies politiques dans le Vieux Carouge et félicite le conseil de fondation pour sa bonne gestion.

**La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 3 abstentions.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 26 oui, 0 non et 3 abstentions.**

**14. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 177-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA MODIFICATION DU DROIT DE SUPERFICIE**

**CAROUTEL SA DDP 3334, A LA DIVISION DES PARCELLES 2501, 2504 ET 2609 DE CAROUGE, CESSION DE PARCELLES AU DOMAINE PUBLIC CANTONAL ET A FIEDLER SA, CESSION DE DROITS A BATIR A FIEDLER SA PROVENANT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 1315 ET CONSTITUTION ET RADIATION DE SERVITUDES – ROUTE DE SAINT-JULIEN – RONDEAU DE CAROUGE**

M. Walder introduit le sujet. Comme les conseillers municipaux l'ont entendu à la lecture de l'intitulé de cette délibération, celle-ci est complexe. Elle est toutefois en même temps très simple puisqu'il s'agit de clarifier les propriétés dans le secteur de Caroutel Fiedler.

Un immeuble de logement est en train d'être créé à côté de Caroutel. L'objectif du premier acte juridique est de répartir les droits à bâtir qui appartiennent à la parcelle de la commune qui ne sont pas utilisés aujourd'hui et à la parcelle de forêt que la ville de Carouge a achetée à l'arrière. Pour rappel, il était prévu dès le départ de transmettre à Fiedler ces droits à bâtir pour qu'il puisse réaliser l'immeuble de logement. Cela était du reste indiqué dans la délibération que le Conseil municipal avait votée à l'époque.

Sachant que la route de Saint-Julien est une route cantonale, que la route de Drize et donc le rondou sont aussi cantonaux et que c'est donc le canton qui entretient le domaine cantonal, la commune a bien sûr travaillé avec le canton, notamment sur les aménagements piétonniers et cyclables. Il fallait transmettre des propriétés ou octroyer des servitudes au canton afin qu'il puisse entretenir la totalité de ce secteur. L'idée est en effet d'éviter que quelques bouts de trottoirs soient entretenus par la commune et le reste par le canton.

Enfin, il fallait finaliser la question du droit de superficie qui a été octroyé à Caroutel, dont le DDP concerne aujourd'hui la totalité du périmètre. Les secteurs qui seront transférés au canton ou qui reviendront au domaine public communal doivent évidemment sortir du DDP actuel.

Tous ces actes juridiques sont issus de discussions entre tous les acteurs. Ces modifications ne tiennent pas compte du réaménagement définitif du rondou, mais elles tiennent compte des plans de réaménagement provisoire lié à la réorganisation du chemin de Pinchat. A noter que, puisque le réaménagement du chemin de Pinchat donnera lieu à une délibération, le Conseil municipal aura tout loisir de discuter de ce projet. M. Walder précise encore que la répartition juridique des droits à bâtir tient compte du futur. Ainsi, le DDP de Caroutel a été réduit également pour prévoir, le cas échéant, le passage depuis Pinchat et Drize sur Jacques-Grosselin et non plus par le boulevard des Promenades, ce que la commune a toujours défendu.

Aujourd'hui, le Conseil municipal est appelé à valider une répartition juridique et patrimoniale qui devait se faire. Les projets de réaménagement provisoire du rondou et du chemin de Pinchat lui seront soumis probablement dans les prochains mois. M. Walder rappelle que, pour le chemin Pinchat, le Conseil municipal a voté une délibération qui permet à la commune de négocier avec les propriétaires privés pour obtenir un périmètre suffisant pour élargir la route. Quand ces négociations auront abouties, le Conseil administratif reviendra bien sûr au Conseil municipal avec le projet qu'il entend réaliser sur ce chemin, et le Conseil municipal décidera de voter, ou non, le crédit.

Enfin, il est important de traiter toutes ces questions maintenant, parce qu'elles auraient dû être traitées avant que l'hôtel Ibis ne reçoive l'autorisation d'exploiter. Le canton commence à s'impatienter. Il a donné à la commune un délai jusqu'au 31 juillet prochain pour clarifier ces questions juridiques qui sont, M. Walder ne le cache pas, complexes – il s'agit parfois d'un mètre carré ici, d'un demi-mètre carré là, avec ou sans droits à bâtir rattachés, etc. Tout cela a dû être négocié au mieux pour la ville de Carouge et pour les autres parties que sont Fiedler, Caroutel et le canton. M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Au vu de la grande complexité de cette délibération, Mme Molinari indique que le groupe des Verts a hésité à faire une autre proposition mais a finalement accepté de discuter sur le siège. Mme Molinari relève que M. Walder a confirmé de manière explicite qu'il s'agit uniquement de réajustements exigés par le canton pour le 31 juillet prochain. Le groupe des Verts souhaite être rassuré spécifiquement sur un autre point, à savoir que ces réajustements n'auront aucun impact sur les possibilités de réaménagement du rondou et notamment de la boucle actuellement utilisée par les TPG.

M. Walder confirme que ces ajustements n'auront aucun impact, si ce n'est positif parce qu'ils permettront de réaliser les aménagements cyclables et piétonniers sur la route de Saint-Julien qui étaient demandés par la ville de Carouge et qui seront réalisés et entretenus par le canton. Il répète ensuite que le rondou de Carouge est du domaine cantonal. Il y aura, en lien avec l'aménagement du chemin de Pinchat, un réaménagement provisoire qui impliquera de mettre en site propre les arrêts de bus des deux côtés du rondou. Ce réaménagement provisoire viendra mordre sur la boucle, dont la commune doit acquérir la propriété – ce qui donnera lieu, le moment venu, à une délibération. Dans les négociations qui doivent encore être menées avec le canton, les possibilités de réaménagement de ce secteur seront bien sûr déterminantes. À cet égard, M. Walder mentionne que les études de circulation pour le passage sur Jacques-Grosselin sont en cours. Les résultats de ces études seront déterminants pour la valeur de la parcelle et les possibilités d'y construire ou non la galette prévue dans le plan localisé de quartier. M. Walder assure encore une fois au Conseil municipal que ce que ce dernier s'apprête à valider – ou non – n'empiétera pas sur les possibilités de réaménagement du rondou. Mais, encore une fois, le réaménagement du rondou est du ressort cantonal. Le projet de réaménagement provisoire sera bien sûr présenté au Conseil municipal dans le cadre du projet de réaménagement du chemin de Pinchat, mais s'agissant de domaine cantonal, le canton est seul maître sur les lieux. Il en va de même pour la route de Saint-Julien, qui est du domaine cantonal. Ce que la ville de Carouge a obtenu ici sur la route de Saint-Julien était donc au bon vouloir du canton. M. Walder précise en outre que les travaux de réaménagement provisoire du rondou – réaménagement sur lequel la commune influera au maximum – seront portés et payés par le canton. Mais cela n'est pas du tout lié à la présente délibération : que le Conseil municipal vote ou non cette dernière, la problématique du rondou reste la même.

M. Baertschi demande si ce que M. Walder vient d'évoquer entre dans le cadre du crédit que le Conseil municipal a voté pour l'étude du rondou.

M. Walder répond par l'affirmative. Une première étude a été réalisée pour voir s'il était géologiquement possible de repousser le mur de soutènement et la route de Drize pour pouvoir rentrer sur Jacques-Grosselin. Les résultats sont positifs. Aujourd'hui, les études de circulation pour voir si le projet est réaliste en termes de flux de circulation sont en cours de finalisation. Si tous les feux sont au vert – c'est le cas de le dire –, cela ne signifie pas que ce sera fait demain ; mais la commune veut garder cette possibilité. M. Walder précise que le réaménagement provisoire du rondou inclura le déplacement du mur de soutènement au niveau de ce qu'il devra être lorsque les véhicules partiront sur Jacques-Grosselin. En effet, on peut imaginer que le canton, qui dépensera plusieurs millions pour déplacer ce mur, le fera une seule fois, et pas de nouveau deux ans plus tard pour faire plaisir à la ville de Carouge. Il était donc important que les études montrent que le mur de soutènement peut être déplacé un peu plus loin dans la boucle pour intégrer le réaménagement futur. Mais encore une fois, s'agissant de domaine cantonal, il faudra négocier avec le canton et convaincre ce dernier.

M. Baertschi remarque que, le long de la rue du Tunnel, chez Similor, le même genre de remaniements parcellaires extrêmement complexes a eu lieu.

M. Walder le confirme. Dans une moindre mesure, des remaniements parcellaires complexes ont aussi eu lieu à la rue de Veyrier avec les parcelles Degaudenzi, le parc, etc. Le domaine public n'est pas figé. La commune possédant des droits à bâtir liés au domaine public, il peut y avoir des échanges ici et là, par exemple pour mutualiser des entrées de parking. C'est le cas du reste ici puisque l'entrée du parking de Caroutel et du futur immeuble d'habitation est mutualisée. Ce genre de choses nécessite des remaniements parcellaires.

M. Calame relève que M. Walder a mis l'eau à la bouche des conseillers municipaux en parlant des projets d'aménagement du rondou et de liaison même provisoire avec le chemin de Pinchat. Un agenda des réalisations peut-il déjà être esquissé à ce jour ?

M. Walder rappelle que, pour le rondou, les travaux éventuels seront du ressort du canton. Comme le réaménagement du chemin de Pinchat nécessite que des négociations préalables soient menées avec les propriétaires privés – lesquelles sont en cours – puis que le Conseil municipal vote les crédits, la ville de Carouge a proposé au canton de démarrer le réaménagement en commençant par le rondou et que la commune poursuive ensuite avec le réaménagement du chemin de Pinchat. Il est clair que, lorsque le canton sera entré en matière sur cette proposition, le Conseil administratif viendra présenter au Conseil municipal les réaménagements prévus, pour une discussion en commission. Actuellement, le canton est en train d'analyser la planification des travaux. M. Walder rappelle que le réaménagement provisoire du rondou prévoit autant des élargissements de trottoirs que la mise en site propre de deux arrêts de bus de chaque côté, ainsi que des resserrements de trottoirs et des passages piétons avec des feux au bas du chemin de Drize. Tous ces éléments amélioreront le fonctionnement du rondou, qui est aujourd'hui vétuste.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**15. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 178-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE PREAVIS FAVORABLE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER N° 30044-63, CAROUGE / PRAILLE ACACIAS VERNETS – « ETOILE 1 »**

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit, enfin, du premier plan localisé de quartier dans le PAV carougeois. Depuis que le PDQ a été voté, il y a déjà fort longtemps, la commune attendait les premiers PLQ. Il s'agit donc d'un moment-clé pour la transformation de ce périmètre. Deux autres PLQ suivront pour le quartier de l'Etoile. La ville de Carouge voudrait aussi démarrer dans la foulée les premiers PLQ dans le secteur Grosselin ainsi que le PLQ sur le grand parc prévu à l'emplacement actuel de la Migros.

Ce premier PLQ est extrêmement important parce que, d'une part, il concerne le secteur où se trouvent des institutions financières et, d'autre part, il donne les prémisses de la suite. Il prévoit bien sûr une densification. Il permettra en particulier à une grande institution financière sise déjà sur le territoire carougeois de se développer dans ce secteur. Il permettra aussi de travailler sur le périmètre où devrait s'implanter un lieu culturel cantonal majeur. Et il donne les prémisses de la suite – le palais de justice doit s'implanter dans ce secteur, ainsi que d'autres institutions et entreprises.

Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à prendre en considération cette délibération et à la renvoyer en commission pour que le plan localisé de quartier et les enjeux puissent être présentés en détail, avec le canton.

M. Walder rend ensuite les conseillers municipaux attentifs au « décide » par lequel le Conseil municipal demande au Conseil administratif de porter une attention particulière à la réalisation rapide des accès routiers du sud. Avec la densification, le trafic dans le secteur va évidemment augmenter. Le Conseil administratif ne veut pas – et c'est un point qu'il a porté depuis le début du projet PAV – que cette augmentation ait des incidences dans les quartiers

d'habitation avoisinants, c'est-à-dire principalement Noirettes-Acacias. Il souhaite donc qu'avec ce PLQ soient étudiés – et il a déjà convaincu le canton de lancer les études – les accès routiers en souterrain, sous cette place, pour éviter que, pendant des années, les véhicules n'accèdent à ce quartier par les rues du Léopard, des Noirettes et de la Praille. Il est important que le Conseil municipal soutienne le Conseil administratif dans sa demande que le canton investisse tous les moyens possibles pour que les questions de mobilité sur ce périmètre soient les plus pacifiées possibles.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission PAV/CEVA

M. Calame souhaite renforcer la proposition du bureau. Le Conseil municipal a entendu M. Walder parler, à juste titre, d'un moment important et de prémisses pour la suite. Dès lors, les Verts proposent que la commission PAV soit une double commission, à la hauteur de l'enjeu qui est face à la commune et prenant bonne note que le délai de réponse est fixé au 25 juin prochain.

Le Président invite le président de la commission PAV/CEVA à prendre note de la demande de M. Calame.

M. Walder précise qu'une double séance était prévue pour la commission de l'Urbanisme, mais effectivement pas pour la commission PAV/CEVA. Il pense aussi qu'il faudrait une double commission. Il n'y a pas d'urgence à convoquer la commission de l'Urbanisme, à laquelle il était prévu de présenter l'étude que vient de réaliser le canton sur le développement de Pinchat. Il n'y a aucun enjeu à court terme mais il faut savoir qu'une séance publique aura lieu le 5 juin. La commission de l'Urbanisme aura tout loisir de parler de cette étude menée par le canton lors d'une séance ultérieure. Cela dit, le cas échéant, M. Walder invite les commissaires à ne pas en vouloir au Conseil administratif si, d'aventure, certains habitants obtiennent les informations avant eux – ou alors, ils peuvent venir assister à la séance publique.

M. Calame remercie M. Walder d'avoir prévu cette double commission de l'Urbanisme. Mais l'enjeu du premier PLQ du PAV, la taille de ce PLQ et l'échéance au 25 juin pour le préavis devraient précéder d'autres considérations.

Le projet est renvoyé en commission PAV/CEVA et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne relève que la maison Baron sera à proximité d'immeubles de 30 mètres de haut. Il a vu que l'impact sur l'ensoleillement de cette maison aurait été pris en compte. Si des simulations ont été faites, il souhaiterait qu'elles soient présentées en commission, afin que cette dernière puisse vérifier les incidences sur les espaces extérieurs. Par ailleurs, dans la mesure du possible, il souhaite qu'un schéma, même très simple, soit remis à la commission sur les surfaces prévues en souterrain afin de voir ce qu'il resterait en pleine terre et les possibilités de plantations sur l'ensemble du PLQ.

M. Gubler salue le fait qu'une séance double de la commission aura lieu. Il suggère qu'elle se déroule dans le bâtiment Sicli où se trouve la maquette, ou alors que la partie de la maquette qui concerne ce quartier soit transportée ici. Cela permettrait de mieux appréhender les proportions et les volumes que sur de simples dessins. Par ailleurs, M. Gubler souhaite que le rapport sur la pré-étude d'impact soit versé au dossier pour que les commissaires puissent le lire à l'avance.

Les recommandations de M. Calame concernent tout d'abord la propriété Baron, au vu de la valeur du bâtiment qui est susceptible d'être à l'inventaire, au vu de l'intérêt que présente la relation entre la maison et ses dépendances qu'il est prévu de démolir dans le projet de maintien au centre de l'îlot, et également au vu du dispositif de la cour, avec son arborisation de platanes plantés de manière judicieuse. M. Calame invite la commission à auditionner un représentant de l'office du patrimoine et des sites pour expliquer aux commissaires comment ces éléments pourraient être pris en compte dans le projet. Ce dernier prévoit actuellement un bâtiment isolé au centre qui paraîtra assez anecdotique. Il serait bien plus intéressant de conserver les dépendances et la cour qui l'accompagnent. Ensuite, M. Calame relève dans ce premier PLQ un élément important qui se reproduira dans tous les autres PLQ, à savoir l'opération qui se passera avant la construction. Il s'agit d'une opération de remplacement dans le PAV, et donc de démolition mais qu'il serait plus judicieux de voir sous la forme d'une déconstruction. M. Calame recommande à la commission d'auditionner le responsable du service cantonal des déchets qui travaille actuellement sur la problématique de emploi de matériaux pour la construction sur site ou localement. Cette personne pourra présenter à la commission de quelle manière est prévue cette déconstruction, en ayant une attention toute particulière pour les deux immeubles aux 66 et 66bis route des Acacias, qui sont des immeubles susceptibles d'être protégés par la loi Blondel mais que le projet prévoit de démolir, qui sont aujourd'hui en très bon état après avoir été rénovés il y a quinze ans à grands frais et qui réunissent bon nombre d'éléments architecturaux et de matériaux intéressants pour la rénovation des bâtiments XIX<sup>ème</sup> siècle du canton de Genève.

M. Baertschi remarque en préambule que les villes américaines ont souvent un *downtown* que l'on voit de loin. Voilà qu'arrive un *downtown* à Genève... M. Baertschi souhaite ensuite que des précisions soient apportées en commission sur le palais de justice, en particulier sur sa future localisation, dans la mesure où ces informations sont disponibles.

M. Voignier n'a pas les mêmes connaissances techniques que ses préopinants. Comme ils seront plusieurs commissaires à avoir les mêmes aptitudes que lui-même, il souhaite que la commission puisse avoir également un regard périphérique sur le projet. Il propose donc que les éléments en périphérie du plan localisé de quartier soient rappelés en commission. Souvent, les commissaires ont uniquement la vision du plan qu'ils ont à examiner et ne peuvent pas voir ce que celui-ci implique sur le plan voisin ou sur d'autres éléments qui ont déjà été étudiés par la ville de Carouge.

**16. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 179-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'AUTORISATION D'ACHAT PAR LA FONDATION CAROUGEISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES POUR QUATRE PLACES DE PARKING DANS LE BATIMENT SITUE 5 ROUTE DE ST-JULIEN, PARCELLE 3262 DE LA COMMUNE DE CAROUGE**

Mme Hiltpold introduit le sujet. Comme le Conseil municipal le sait, la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées est copropriétaire dans le cadre du nouveau bâtiment au 5, route de Saint-Julien et a créé des appartements avec encadrement pour personnes âgées. Sauf erreur, les conseillers municipaux ont été invités à l'inauguration de l'immeuble qui a eu lieu il n'y a pas si longtemps. Il s'agit d'une belle réalisation qui comble les locataires de ces appartements. Cela étant, un déficit de places de stationnement pour les visiteurs ou pour les accompagnants des personnes âgées a rapidement été constaté. La fondation souhaite acquérir quatre places de parking pour en faire des places visiteurs pour les quarante-huit appartements IEPA. Les statuts de la fondation prévoient que cette dernière est soumise à la surveillance du Conseil municipal, qui doit autoriser cette acquisition, raison pour laquelle le Conseil administratif propose la présente délibération. Le Conseil municipal avait d'ailleurs validé l'acquisition d'une partie de la parcelle à la route de Saint-Julien. Il avait également accepté que la ville octroie un cautionnement pour que la fondation emprunte en

vue de cette acquisition. Aujourd'hui, il lui est simplement demandé d'autoriser la fondation à acquérir ces quatre places de parking, dont le prix de CHF 25'000.- ne mettra absolument pas en péril les finances de la fondation et encore moins celles de la commune.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Tout d'abord, Mme Marti s'étonne du fait que, pour ce type d'institution, l'on n'ait pas pensé plus tôt à des places visiteurs. Ensuite, elle a bien compris que l'acquisition de ces places de parking ne touche pas les finances de la commune. Malgré tout, elle souhaite savoir si ces places sont véritablement en sous-sol. Si tel est le cas, existe-t-il un accès avec un code qui permettra à tout visiteur d'entrer ? Mme Marti précise qu'il existe aussi un garage au rez-de-chaussée où il ne faut ni code, ni clé pour entrer. Enfin, elle n'a pas entendu parler de places handicapé. Elle sait que, devant l'immeuble, des places handicapé avaient été dessinées avant d'être effacées pour créer des places police (sauf erreur deux). Ne serait-il pas possible de créer une place handicapé devant l'immeuble, plutôt que d'investir dans une place en sous-sol ? Une autre option serait de faire d'une des quatre places en sous-sol une place handicapé, sachant que les personnes âgées qui vivent dans ces logements vont de toute façon voir leur santé se dégrader et que leurs visiteurs aussi peuvent avoir des handicaps.

Mme Hiltpold répond à la première question que le projet comprenait bon nombre d'intervenants – la commune pour le poste de police, des locaux commerciaux vendus à des privés, des privés pour les appartements PPE aux derniers étages et la fondation, notamment. Des places visiteurs étaient prévues, mais elles étaient destinées aux locaux commerciaux. Il était compliqué de les mutualiser. Pour s'assurer que les places visiteurs soient uniquement destinées aux visiteurs des locataires des appartements IEPA, la fondation a décidé d'acquérir ces quatre places de parking. Mme Hiltpold ajoute que des places handicapé sont prévues, dont certaines en surface. En effet, la fondation acquiert ces quatre places et, en contrepartie, certaines places seront transformées en places handicapé en surface. Mme Hiltpold ajoute que la fondation a constaté qu'il manquait des places non seulement pour les visiteurs des personnes âgées, mais aussi pour permettre à leurs proches de les raccompagner jusque chez elles. Le même problème se pose du reste au IEPA de la rue Vautier où les proches ne peuvent pas raccompagner les personnes âgées jusqu'à leur domicile car ils ne trouvent pas de places de stationnement.

Mme Marti réitère sa question sur l'accès au garage souterrain. Un système est-il d'ores et déjà prévu pour permettre aux visiteurs d'accéder ?

Mme Hiltpold sait que la fondation a eu une discussion pour s'assurer que ces quatre places serviront bien aux personnes auxquelles elles sont destinées et qu'elles ne seront pas occupées par d'autres usagers de l'immeuble. Elle sait aussi que la fondation s'est préoccupée du fait qu'elles soient accessibles, que ce soit grâce à une clé ou un code – Mme Hiltpold ne peut pas répondre de façon plus précise ici.

Mme Marti remercie Mme Hiltpold de s'en assurer au plus vite et de faire en sorte que cet achat ne soit pas ensuite inutilisable, parce que le Conseil municipal a déjà vu un certain nombre d'achats qu'il est impossible ensuite d'utiliser pendant parfois longtemps.

Mme Hiltpold rappelle que tous les partis sont représentés au sein de la fondation et que certains membres du conseil de fondation sont autour de la table ce soir. Ce n'est pas la

commune qui achète ces quatre places de parking, mais bien la fondation. C'est au conseil de fondation de s'assurer que cette acquisition est opportune.

M. Walder ajoute que les statuts de la fondation ont la particularité de prévoir que tout achat d'objet immobilier est soumis au Conseil municipal de Carouge, ce qui n'est pas le cas des autres fondations. Mais il s'agit d'un achat par la fondation.

M. Baertschi se trouvait à midi à la Vigne rouge et, sans épiloguer, il pense que le Conseil municipal n'est pas le lieu d'évoquer ce faux problème. Plusieurs entités sont sur le site – la fondation, l'IMAD, Pro Senectute. Il sait aussi que les véhicules de Pro Senectute, notamment, peuvent accéder depuis l'arrière.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.**

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **17. MOTIONS**

Il n'y en a pas.

### **18. POSTULATS**

#### **18.1 Postulat 012-2019 P : Que flottent nos drapeaux**

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu les questions unanimes des Carougeois concernant nos drapeaux qui ne flottent plus au-dessus des tours.*

*Vu que ces drapeaux manquent au paysage carougeois.*

*Vu que plusieurs questions ont été posées à ce sujet sans qu'aucune solution n'ait été apportée.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

#### ***Invite le Conseil administratif***

*A étudier la remise en état des mâts sur les toits des tours de Carouge afin que les drapeaux suisses, genevois et carougeois retrouvent leurs places.*

*Pour le PLR.  
M. Alain Voignier*

M. Voignier présente le postulat. De nombreux Carougeois l'ont interpellé au sujet de l'absence des drapeaux sur les tours. Il a également été interpellé par certains quand ils ont vu flotter le drapeau européen récemment. Après explication, ils ont compris pourquoi ce



drapeau flottait sur les tours de Carouge, mais ils ont regretté que les drapeaux suisse et carougeois n'aient pas pu flotter à ses côtés. M. Voignier pense qu'il est temps de remettre les mâts en état. Le groupe PLR ne demande pas un renvoi en commission, mais simplement de renvoyer la motion au Conseil administratif. Il avait déjà fait des interventions précédemment sur ce sujet, mais sans présenter quelque chose de constructif. Ce postulat vise à permettre aux Carougeois de revoir ces couleurs sur les tours.

**La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Quand M. Gubler travaillait au bureau d'ingénieurs Perreten & Milleret, un de ses collègues qui était à la fois ingénieur et alpiniste grimpeait de temps à autre sur ces mâts avec une burette d'huile ou une pince pour décoincer l'engrenage. Ce projet de postulat lui rappelle son collègue qui est maintenant retraité et n'est plus disponible pour cette mission. M. Gubler rappelle ensuite que le drapeau bleu avec les douze étoiles jaunes est en fait le drapeau du Conseil de l'Europe, dont la Suisse fait partie depuis les années 1950. Depuis la même époque, le 5 mai est le jour de la fête de l'Europe du Conseil de l'Europe. L'Union européenne a obtenu du Conseil de l'Europe le droit d'avoir le même drapeau. Elle a sa fête le 9 mai. C'est la raison pour laquelle ce drapeau flotte sur cette tour le 5 mai, et y reste peut-être toute la semaine en question. On pourrait penser que le Conseil municipal a des préoccupations plus importantes. Toutefois, le groupe des Verts considère que les questions de détail montrent que le Conseil municipal est aussi capable d'avoir une vue globale. Il va donc soutenir ce postulat. Il pense par ailleurs que, pour cet objet, la forme du postulat est adéquate.

L'intervention de M. Calame aura un caractère humoristique. Il y a actuellement trois mâts sur les cinq tours de Carouge. Si les cinq tours portaient un mât, on pourrait imaginer que, le 5 mai, flottent le drapeau du Conseil de l'Europe dont fait partie la Suisse, le drapeau suisse et le drapeau genevois. Pour les deux derniers mâts – et M. Calame fait ici un parallèle avec une intervention d'un conseiller municipal qui s'interrogeait, il y a quelques années, sur la présence des drapeaux des différents cantons suisses sur la place de l'Octroi –, il suggérerait de créer deux nouveaux drapeaux, l'un pour Carouge Rhodes-Intérieures et l'autre pour Carouge Rhodes-Extérieures.

M. Voignier se réjouit de l'accueil que le Conseil municipal fait à ce postulat. Ce dernier mentionne les drapeaux suisse, genevois et carougeois mais bien entendu, pour la journée du Conseil de l'Europe, il espère qu'il y aura le drapeau européen entouré par les drapeaux suisse et carougeois. Il demande ensuite au Conseil administratif d'agir relativement rapidement et de ne pas enfouir ce postulat sous les nombreuses autres demandes qui sont effectivement très importantes – mais cette demande-ci a du cœur.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi au Conseil administratif.

**Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **19. RESOLUTION**

Il n'y en a pas.

## **20. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

## **21. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

#### Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Baertschi concernant les procédures liées à la Voie verte d'agglomération

En termes de délégation de compétences, deux tronçons distincts constituent la Voie verte d'agglomération sur sol carougeois.

Le premier, longeant le quai du Cheval-Blanc jusqu'au pont de Carouge, est constitué de domaine public communal. Dans le projet de la Voie verte d'agglomération, la Ville de Carouge délègue ses compétences à la Ville de Genève pour la gestion des travaux afin d'assurer une réalisation cohérente de cette section.

Le deuxième tronçon, qui s'étend du pont de Carouge jusqu'au pont de la Fontenette, est constitué de plusieurs propriétaires. Les parcelles de domaine public communal (jusqu'au début de la promenade des Orpailleurs) sont suivies par du domaine privé cantonal jusqu'au parc Noie-tes-puces. Ce dernier appartient aux Services industriels de Genève. L'ensemble de l'aménagement de ce deuxième tronçon est délégué à la Ville de Carouge. La propriété des parcelles en mains de l'Etat sera transférée à la fin des travaux à la Ville de Carouge.

Comme pour tous les dossiers de construction, une demande d'autorisation de construire en bonne et due forme sera déposée. Des dossiers de demandes de co-financement fédéral et cantonal seront également constitués.

Le début des travaux est prévu pour fin 2020.

#### Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Baertschi concernant la route de Veyrier et le passage de bus à très haute capacité

Pour rappel, le projet a été présenté en commission Urbanisme en décembre 2015, voté en plénière en janvier 2016 et déposé en avril 2016. Le projet proposait encore une piste unidirectionnelle côté sud, cependant le projet prévoyait déjà un éventuel passage du BHNS.

C'est en août 2016 que l'Office cantonal des Transports a demandé, lors de la procédure d'autorisation de construire, des modifications mineures et l'engagement de la Commune à réaménager la rue de la Fontenette (depuis le carrefour jusqu'au pont) pour pouvoir introduire l'arrêt bus et les aménagements nécessaires au BHNS.

A cette époque l'OCT réfléchissait à l'introduction du double sens sur la ligne 11 et nous a demandé ainsi de modifier le carrefour pour pouvoir permettre la tournée du bus 11 depuis la route de Veyrier vers la rue de la Fontenette direction place Sigismond si l'hypothèse se confirmait (actuellement ce projet sur la ligne 11 est en phase d'étude). Cela impliquait notamment le prolongement des voies de présélection et des modifications des espaces à proximité du carrefour.

La complexification du carrefour et les conséquences sur les cycles ainsi que les observations émises par la commission Urbanisme ont fait que, lors de la dépose complémentaire en juin 2017, la piste côté sud est devenue à double sens. Cette évolution n'a pas impliqué des

modifications majeures au projet, elle permet la plantation du même nombre d'arbres (bien qu'ils soient localisés un peu différemment) et n'a pas entraîné de conséquences sur le budget global.

Pour ce qui concerne le revêtement sur les zones sollicitées par la giration, le freinage et l'accélération du bus, le revêtement phono-absorbant sera remplacé par un revêtement macro rugueux qui répond mieux aux exigences et aux caractéristiques phoniques acceptables.

L'autorisation définitive est arrivée en octobre 2017, le projet définitif a été présenté lors des séances publiques en janvier 2018.

#### Réponse de M. Walder à la question de M. Baertschi concernant les corneilles au parc Cottier

Le service voirie, espaces verts et matériel a pris soin de contacter le service de la biodiversité à l'OCAN qui nous confirme qu'il constate également une prolifération sensible des corneilles en milieu urbain ailleurs qu'à Carouge.

A l'heure actuelle, il n'y a aucune action possible, les oiseaux sont en période de nidification et sont de ce fait protégés. Une attention particulière est portée à l'entretien du parc.

Nous avons donc décidé d'attendre l'automne pour détruire tout ou partie des nids afin de décourager l'installation des corneilles à l'avenir. Cette intervention sera faite annuellement si nécessaire, en fonction du niveau d'envahissement. Et si cela n'était pas suffisant, il reste l'option d'utiliser les services d'un fauconnier pour chasser les corneilles.

#### Complément de réponse de Mme Hiltbold à la question de Mme Cambier concernant la fréquence des enlèvements de vélos sur la commune

Il n'y a pas de planning établi, cela se fait en fonction des constats de la police municipale et/ou des doléances de la population. Dans cette perspective, la police municipale procède à un relevé des cycles abandonnés en état d'épave sur la voie publique et sollicite le SVEM afin de procéder à l'évacuation de ceux-ci.

Depuis peu, nous avons mis en place une procédure impliquant la police municipale, le SVEM et la fourrière vélo de Genève afin de gagner en efficacité. En substance, l'objectif est de répertorier les cycles en état d'épave abandonnés sur le territoire municipal en y apposant un signe distinctif. Lors d'une action coordonnée, les cycles en question sont ensuite acheminés au SVEM et stockés dans un local avant d'être finalement pris en charge par la fourrière vélo de Genève, qui se charge d'aviser les éventuels détenteurs par le biais d'une parution dans la Feuille d'avis officielle (FAO).

Il faut que, pour être considéré comme épave, un cycle doit présenter diverses déficiences telles que, par exemple, chaîne très rigide entre les maillons, câbles de frein rouillés, coupés ou bloqués, roue voilée, etc. La police municipale doit donc s'assurer qu'un cycle est bien abandonné et qu'il n'y a aucune activité permettant de déterminer son utilisation, avant de procéder à son évacuation.

#### Réponse de Mme Hiltbold à la question de Mme Marti concernant le pourcentage de réintégration des personnes sur le marché du travail depuis le début du dispositif Qualife 50+

Depuis le début de ce dispositif, 129 personnes sont venues au moins une fois à la permanence pour les chômeurs de plus de 50 ans en fin de droits (entre septembre 2017 et mai 2019) et 14 d'entre elles (11%) ont - à notre connaissance - retrouvé une activité. Plus précisément neuf avec un contrat à durée indéterminée, trois avec un contrat à durée

déterminée, une a relancé son activité indépendante et la dernière a trouvé un stage, sans préjuger de la durée de ces contrats ou de ces stages. Ces chiffres sont très certainement sous-estimés puisqu'il est fort probable que plusieurs personnes aient pu venir nous voir sans nous tenir ensuite informés de leur potentielle réinsertion sur le marché de l'emploi puisque rien ne les oblige en effet à nous rendre compte de la suite de leur parcours.

Réponse de Mme Lammar à la question de M. Voignier qui souhaitait que deux tables et quatre bancs soient installés près du boulodrome

Mme Lammar a le plaisir d'annoncer que ces tables et bancs ont été installés le 21 mai dernier. Cela prouve que les questions posées par les conseillers municipaux peuvent être suivies d'effet très rapidement.

**Nouvelles questions des conseillers municipaux**

Questions écrites

M. Baertschi : Bacs à fleurs en zone protégée

L'apparition d'un nouveau modèle de bacs en matière plastique dans le secteur protégé du Vieux-Carouge a suscité beaucoup d'émotions auprès de nos concitoyens sensibles à la valeur historique et architecturale de notre cité.

Alors que, lors de travaux en commissions, il a été entendu que la question de la Charte d'aménagement du Vieux-Carouge se devait de prendre en compte un choix harmonieux en matière de mobilier urbain, on assiste, avec l'apparition de tels pots d'un goût douteux, à des choix effectués par des services apparemment sans prendre en compte ces considérations.

Alors que des alignements de pots existants souvent trop massifs et trop hauts portent déjà atteinte, à certains emplacements, à l'esthétique de nos rues, va-t-on maintenant avoir un échantillonnage de mobilier urbain digne de bordures d'autoroutes ?

Je demande que le Conseil administratif nous renseigne au plus vite sur l'origine de ces commandes et que des mesures soient prises pour écarter ce type de bacs de notre Centre historique.

Questions orales

M. Morex : CPEG

M. Morex rappelle que, lors de la votation populaire du week-end dernier, le peuple a octroyé la possibilité à la CPEG d'investir dans l'immobilier dans le secteur Praille-Acacias-Vernets. Cette caisse de pension pourra choisir le type de bâtiments qu'elle va construire, qu'il s'agisse de LUP, de PPE ou de loyer libre. M. Morex souhaite que la commune fasse une étude pour savoir quel serait l'impact financier sur les rentrées fiscales communales, pour autant que la CPEG veuille investir dans l'immobilier sur le secteur carougeois, et en fonction du type de logements qu'elle construirait, sachant que les rentrées fiscales peuvent être très différentes selon les catégories de locataires.

M. Walder remarque qu'il est possible de faire une étude, mais il faut savoir les éléments suivants. Aujourd'hui, le plan directeur de quartier, qui a été modifié suite à la votation populaire sur le PAV, a augmenté le nombre de logements et diminué le taux de logements non LUP, qui passait de 66% à 50% environ, afin d'améliorer la mixité sur les terrains du PAV détenus par l'Etat. Ces proportions ne concernent que les terrains détenus par l'Etat. Les autres terrains sont régis par les règles habituelles des zones de développement ou des

zones ordinaires. L'ensemble du périmètre de l'Etoile, qui est sur territoire carougeois, est en zone ordinaire. Il n'est donc pas tenu par les limitations des zones de développement, qui ne concernent que le périmètre Grosselin. M. Walder précise encore qu'a été introduit un certain taux de PPE en droit de superficie pour les terrains de l'Etat. Si des terrains à Carouge sont transmis à la caisse de pension, celle-ci devra respecter les quotas. A noter que la commune travaille avec le canton sur le secteur Grosselin pour privilégier les coopératives d'habitation et une grande mixité dans ce périmètre. Elle va continuer ce travail, avec ou sans la CPEG.

#### M. Morex : Pissotières

M. Morex ne pensait pas que M. Walder ferait une communication sur le sujet en début de Conseil municipal, ni que M. Baertschi poserait une question écrite. Quand il parle de pissotières, il parle de ces bacs qui sont apparus le long de la place de Sardaigne. Il ne veut pas juger l'esthétisme de ces pots de fleurs, mais il pense qu'il y a eu un déficit de communication. La commune aurait pu avertir la population qu'elle allait installer ces bacs qui, comme M. Walder l'a dit, ont une fonction toute particulière. Les réactions négatives auraient été moins nombreuses – M. Morex peut assurer M. Walder qu'il y a eu de très nombreuses réactions plus que violentes.

#### M. Baertschi : Pose de caninettes

Lors d'un passage sur les quais d'Hermance, M. Baertschi a pu constater que cette commune avait doté ses corbeilles à déchets d'un modèle analogue à celui de Carouge et de la ville de Genève. Ces corbeilles sont pourvues à la fois de cendriers et de caninettes, comme le montre une photo que M. Baertschi remet à M. Walder. Dès lors, compte tenu des discussions qui ont eu lieu en commission au sujet de ces corbeilles pour lesquelles la pose de cendrier avait été présentée, M. Baertschi invite le Conseil administratif à examiner attentivement à quels emplacements ces ajouts devront être prévus et à tenir le Conseil municipal informé de ses conclusions.

M. Walder remercie M. Baertschi pour la photo, qu'il transmettra aux services. La commission du Domaine public pourra en discuter d'ailleurs tout prochainement lors de la double séance qui aura lieu à la voirie.

#### M. Baertschi : Voie verte d'agglomération

M. Baertschi a pu constater que, sur la partie déjà réalisée de la voie verte d'agglomération au quai du Cheval-Blanc proche du pont des Acacias, des barrettes assez basses séparant cyclistes et piétons ont été posées. Cette solution paraît intéressante parce qu'elle permet, outre de baliser (ce qui était une préoccupation du Conseil municipal), d'attacher les vélos à cet endroit. M. Baertschi invite le Conseil administratif à étudier le dispositif qui a été mis en place sur ce tronçon de la voie verte et à envisager de le prolonger notamment au quai du Cheval-Blanc, mais peut-être également sur la suite du tronçon carougeois de la voie verte.

M. Walder rappelle que l'aménagement sur le quai du Cheval-Blanc est conduit par la ville de Genève et que le Conseil municipal avait accepté de garder le principe d'une mixité des flux vélos et piétons. Toutefois, il prend note de la proposition de M. Baertschi et verra s'il est possible d'intégrer ce dispositif ailleurs.

#### Discours du Président

Avant de lever la séance, le Président souhaite dire quelques mots pour sa dernière séance en tant que président du Conseil municipal :

*Monsieur le Maire,*

Mesdames les Conseillères administratives,  
Chères et chers collègues  
Cher public,

Permettez-moi de vous adresser quelques mots pour ma dernière séance de présidence. Rassurez-vous, je serai très bref.

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de cette année. Une année qui ne fut pas de tout repos pour Carouge. C'est pour cela que je dois vous avouer ce soir que mes sentiments sont un peu partagés.

En effet cette fonction de président est effectivement très enrichissante, et ne se limite pas à vous donner la parole ou à faire voter.

La fonction demande des obligations de représentation, que j'ai honorées avec énormément de plaisir, au sein de diverses manifestations communales ou d'assemblées générales d'associations.

Ça c'est la partie extrêmement intéressante ! Cela permet d'encore mieux comprendre l'énorme travail des associations carougeoises et de me conforter dans mon opinion que celles-ci sont d'une importance vitale pour Carouge.

D'un autre côté je suis plus partagé sur la conduite politique des débats où j'ai réalisé que quelques visages étaient en réalité des masques. Possible qu'une partie de ces masques soient venus de mon côté très décidé. Il m'est arrivé de m'emporter, et je vous demande de bien vouloir m'en excuser. Même si, entre ceux qui font les sémaphores, pensant que vous avez oublié de leur donner la parole bien qu'ils l'ont déjà eue 3 ou 4 fois. Ceux qui font les gros yeux ou qui soupirent, pensant que vous violez le règlement bien qu'ils ne l'ont jamais lu, car j'ai osé laisser parler d'autres collègues, et ceux qui pensent à si haute voix que vous les entendez jusqu'à la Place du Marché. Vous voyez ma très grande patience a aussi été mise à rude épreuve. Pourtant pour Carouge je ne suis pas difficile, je me satisfais aisément du meilleur.

Partagé également par les débats encore trop dogmatiques trop partisans même si nous sommes élus à travers des partis, l'intérêt général ne peut se résumer à des affrontements stériles et égoïstes. Et cela pourrait continuer en 2019 si personne ne fait un pas vers l'autre et si les préjugés et les ambitions personnelles prennent le dessus. Cela est très important car les obstacles seront nombreux pour Carouge. Les obstacles il faudra les affronter collectivement, par l'échange des idées, l'addition des savoir-faire et des expériences. Je pense en effet que les gens raisonnables peuvent gouverner ensemble et laisser à leurs querelles ceux dont l'égo excessif occulte les réalités de notre commune et les véritables enjeux. J'espère vraiment que l'on va travailler ainsi pour le budget 2019 bis.

Pour terminer, j'aimerais encore adresser des remerciements tout particulier à mon groupe et mes collègues du PDC, qui m'ont soutenu durant cette année et qui ont su me remettre dans le bon sens quand il le fallait et de ne pas revenir en arrière. Car de toute façon ce n'est pas la direction que veut prendre le PDC. Un grand merci à mon bureau et particulièrement à ma très appréciée Vice-Présidente Mme Uldry pour son aide sans faille. Merci également à notre Secrétaire Général avec qui j'ai collaboré en toute aisance, je le prie de transmettre aux membres de l'administration tous mes remerciements pour leur présence en commissions et pour le sérieux avec lequel ils ont répondu aux questions.

Tous mes vœux pour notre prochain Président, M. Alain Voignier, qui a toutes les qualités politiques et surtout humaines pour reprendre cette Présidence. Bonne chance et vive Carouge.

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h40.